

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01477
Numéro SIREN : 519 164 792
Nom ou dénomination : AIRTECH CLIMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/012133

AIRTECH CLIMATIQUE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 66 Rue Gilles de Roberval
26000 VALENCE

519 164 792 RCS ROMANS

BILAN AU 31 MARS 2022

*Exemplaire certifié conforme
Destiné au Greffe du Tribunal de commerce*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a surname that appears to be 'Aubert'. The signature is written in a cursive style.

Désignation de l'entreprise SARL AIRTECH CLIMATIQUE Néant *

Adresse de l'entreprise 66 rue gilles de roberval 26000 VALENCE

Numéro SIRET * 5 1 9 1 6 4 7 9 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 0 3 2 0 2 2		3 1 0 3 2 0 2 1		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	1 994	016	1 994		46	
	Immobilisations corporelles *	028	251 569	030	134 223	117 346	128 730	
	Immobilisations financières * (1)	040	512	042		512	512	
	Total I (5)	044	254 076	048	136 217	117 858	129 289	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	169 609	052		169 609	137 125	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	203 219	070		203 219	166 605
		Autres * (3)	072	78 313	074		78 313	95 107
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	123 426	086		123 426	105 955	
	Charges constatées d'avance *	092	8 898	094		8 898	770	
		Total II	096	583 464	098		583 464	505 563
		Total général (I+II)	110	837 540	112	136 217	701 322	634 851
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			1 000		1 000	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	131			223 045	195 002	
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			15 656		28 043	
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			249 701	234 045	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			195 511		203 425	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			118 240		78 828	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	169	4 803		137 870	118 553	
	Produits constatés d'avance	174						
		Total III	176			451 621	400 806	
	Total général (I + II + III)	180			701 322	634 851		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		14 166	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		23 909	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AIRTECH CLIMATIQUE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €

Siège social : 66 Rue Gilles de Roberval

26000 VALENCE

519 164 792 RCS ROMANS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 SEPTEMBRE 2022

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'élevant à 15 655,71 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 15 655.71 €
- Une somme de 15 655.71 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Copie certifiée conforme
La Gérance**

